

Examen final

CANTON DE FRIBOURG
COMMUNE DE LA VERRERIE



Plan d'aménagement local

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

PAZ N°2 : Vues détaillées

Date: 25.10.2021 Format: 75.5 x 125 cm Dessin / SIG: Magnello 20.1.2 Données cadastrales diffusées par GEOBUD SA
Ingénieur-géomètre - Châtel-St-Denis - Bulle - Romont, N° Act.: 030 / 09.02.01 / 000 Echelle: 1 : 3'000

Mis à l'enquête publique par parution dans la feuille officielle (FO)

n° du 2021

Adopté par le Conseil Communal de La Verrerie

le:

Le Syndic La Secrétaire

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement
et des constructions

le:

Le Conseiller d'Etat Directeur



Av. de la Gare 14, 1700 Fribourg, tél. 030 321 25 35, artefacturbanisme@bluewin.ch, artefacturbanisme.ch

LÉGENDE

ZONES D'AFFECTATION

- ZONE DE VILLAGE (ZV-A) (avec limite du périmètre)
- ZONE DE VILLAGE (ZV-B) (avec limite du périmètre)
- ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE (ZRFD)
- ZONE RESIDENTIELLE A MOYENNE DENSITE (ZRMd)
- ZONE MIXTE (ZM)
- ZONE ARTISANALE (ZART)
- ZONE LIBRE (ZL)
- ZONE D'INTERET GENERAL (ZIG)
- ZONE SPECIALE

AUTRES ZONES

- ZONE AGRICOLE

ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS

PÉRIMÈTRES SUPERPOSÉS

- PÉRIMÈTRES D'AMÉNAGEMENT DE DÉTAILS (PAD)
- PÉRIMÈTRES ARCHÉOLOGIQUES
- PÉRIMÈTRES À PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES
- PÉRIMÈTRES DE DÉGAGEMENT AU SEIN DE LA ZV-A
- PÉRIMÈTRES ENVIRONNANTS DU SITE CONSTRUIT
- PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE LA NATURE
- PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU PAYSAGE
- BORNEMENTS HORS FORÊTS PROTÉGÉS SELON L'ART. 22 LPNAT (AU SEIN DE LA ZONE À BÂTIR)

ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS

- BÂTIMENTS À MAINTENIR
- BÂTIMENTS MODULÉS
- BÂTIMENTS NON CONFORMES
- BÂTIMENTS NON CADASTRÉS
- BÂTIMENTS NON SOUMIS AU RESPECT DE 100% SELON L'ART. 10.4. RELATEC
- BIENS CULTURELS PROTÉGÉS
- CATÉGORIE 1
- CATÉGORIE 2
- CATÉGORIE 3
- CHEMIN V/S CATÉGORIE 2

AUTRES PRESCRIPTIONS

- CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIÈRE / DISTANCE DE CONSTRUCTION À LA FORÊT
- DISTANCE MINIMALE DE CONSTRUCTION À LA LIMITE DE L'ESPACE NECESSAIRE AUX COURS D'EAU
- SENS D'ORIENTATION DES FAÎTES OBLIGATOIRE
- PÉRIMÈTRE D'IMPLANTATION

SECTEURS SUPERPOSÉS

- LIMITE DE L'ESPACE NECESSAIRE AUX COURS D'EAU ET LARGEUR MINIMALE

DANGER DE CRUES

- DÉGRÉ DE DANGER ÉLEVÉ
- DÉGRÉ DE DANGER MOYEN
- DÉGRÉ DE DANGER FAIBLE
- DÉGRÉ DE DANGER RESIDUEL
- DÉGRÉ DE DANGER INDICATIF

DANGER D'INSTABILITÉS DE TERRAIN

- DÉGRÉ DE DANGER MOYEN
- DÉGRÉ DE DANGER FAIBLE
- DÉGRÉ DE DANGER INDICATIF

INFORMATIONS INDICATIVES

- SITES POLLUÉS
- COURS D'EAU, ETANGS
- AIRE FORESTIÈRE
- LIMITE COMMUNALE

